YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EB

DECISION N° 2007/216

OBJET : Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes conclu avec *Les Marionnettes des Champs Elysées, Théâtre de Guignol*

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre des animations sur la place piétonne pour les Journées du Patrimoine un spectacle de marionnettes, le dimanche 16 septembre 2007 à 15h, 16h et 17h (3 séances),

DECIDE

DE signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de marionnettes avec *Les Marionnettes des Champs Elysées*, 50 rue du Faubourg du Temple – 75011 – PARIS, pour un montant de 2 500 euros TTC, (non soumis à la TVA).

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2007,

Fait à Yerres, le 22 juin 2007,

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération